

**délibération D\_2023\_2\_4**

**OBJET : Affectation des résultats**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le projet d'affectation des résultats de l'exercice 2022.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'affecter l'excédent d'investissement 2022 au budget primitif 2023 pour la somme de 71 113,80 € au compte R001.
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 au budget primitif de 2023 pour la somme de 111 368,01 € en investissement au compte R1068 et le solde soit 98 509,11 € au compte R002.